

Président : Nicolas FOURNIER
Vice président chargé du milieu marin : Michel MARIETTE

PROJET GRIDLINK INTERCONNECTOR UNITED KINGDOM - FRANCE

PHASE DE CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS

CONTRIBUTION DE L ' ADELFA

Lors de la réunion thématique du 13 décembre , il nous a été présenté un nouveau projet de connexion électrique entre le Royaume Uni et la France . On vous a écouté avec une grande attention , on a compris vos objectifs et intentions .

Bien que n'étant pas de grands spécialistes des interconnexions sous la mer , nous gardons le souvenir sur l'aire géographique de l' ADELFA de l'incident de l'été 2016 où quatre câbles sous-marins de la liaison IFA 2000 ont subi une avarie suite à une série d'accrochage par une ancre de navire en difficulté .

Bien fondé du projet :

Il s'agit de renforcer le maillage des liaisons entre les différents pays de l'Europe .
L' ADELFA y voit un intérêt quant à utiliser au mieux les différentes capacités de production existantes et éviter dans créer des nouvelles qui ne relèveraient pas des énergies renouvelables.

Bien fondé de la zone choisie :

La zone où est prévue d'implanter l'unité de conversion (courant continu / courant alternatif) est prévue d'être située à proximité de la centrale nucléaire : en cas d'incident majeur sur l'unité de production vieille de 37 ans (on parle d'une durée de vie proposée à 60 ans), l'interconnexion pourrait s'avérer être inopérante pour continuer à desservir les territoires et régions non impactés par le nuage radioactif.

La partie sous-marine

Une parfaite connaissance actualisée s'impose au niveau :

- de l'hydrodynamisme si particulier et imprévisible des bancs de Flandre : des divergences d'interprétation sont à constater quant à leur mobilité vers l' Est et vers la côte : doit on se contenter de travailler au sein des cellules hydrosédimentaires ou doit on viser plus large au niveau du transit général littoral venant de la Manche Est ; le profil en travers asymétrique des bancs avec une véritable falaise de sable coté rivage pose problème lorsqu'il s'agit de déterminer un profil en long idéal et sécurisant pour les usagers et le gestionnaire du câble.
- des nombreuses occupations déjà présentes dans le sous- sol de la mer,
- des vestiges des deux guerres dont certains restent encore à découvrir sans omettre d'aborder les problèmes de pollution chimique ,
- des usages de la mer en particulier la pêche professionnelle calaisienne et dunkerquoise durement touchée par les quotas imposés par l' Union Européenne liés à la protection de la

ressource et aujourd'hui par la pêche électrique et les premiers effets du changement climatique .

La bande littorale sur laquelle est prévue le projet , est présentement impactée de manière significative

- par des phénomènes naturels avec les premiers effets du changement climatique (tempêtes plus fréquentes , rapprochées et intenses) .
- par les travaux portuaires en particulier les immersions en mer des produits de dragage d'entretien générant un recouvrement des fonds marins avec leurs peuplements subtidal et des nuages turbides faisant éloigner provisoirement les espèces démersales voire pélagiques.
- par les rechargements en sable du trait de côte où règnent les peuplements benthiques et espèces de poissons qui ont un lien étroit et permanent avec le fond intertidal voire subtidal

D'où la nécessité de disposer d'une analyse « multicritères » prenant en compte le cumul des impacts précités avec les impacts liés au projet GRIDLINK

Les conditions de croisement des câbles et réseaux sous-marins existants dont l'occupation est autorisée soit par convention s'agissant de la circonscription mer du GPMD , soit par concession s'agissant des eaux territoriales hors GPMD devraient figurer dans les cahiers des charges respectifs ; en tout cas les dispositions et règles à respecter devront tenir compte de l'impact :

- lors de la pose
- lors de la surveillance
- lors des interventions suite à incident

La technique d'enfouissement des câbles évolue avec aujourd'hui un navire poseur de câbles capable d'effectuer un « prédragage » avant la mise en place du câble permettant ainsi d'atteindre une profondeur jusqu'à 3 m et c'est bien vers cette meilleure technologie existant à un moment donné et économiquement raisonnable qu'il convient de s'orienter .

Il convient de rappeler les contraintes auxquelles devrait être soumis le maître d'oeuvre :

- pleine période de pêche par les artisans professionnels locaux de Dunkerque et Calais de la sole *solea solea*
- période d'allaitement des mammifères marins sur le Banc Hills *phoca vitulina et phocoena phocoena*
- zone de conservation halieutique (frayères , nourriceries) en cours d'identification dans le cadre de la déclinaison française de la Directive Européenne sur la planification de l'espace marin au travers du Document Stratégique de Façade (D S F) Manche Est - mer du Nord

Le projet éolien posé en mer devant Dunkerque (en rapport avec le futur troisième appel d'offres lancé par l'Etat) ne peut plus être ignoré au même titre que GPMD CAP 2020 .

Le franchissement du trait de côte

Le procédé de forage horizontal dirigé proposé permet de s'affranchir des modifications continues du trait de côte .

L'extrémité coté Nord du forage devra être positionnée en tenant compte du profil théorique stable du bas de l'estran ; seule , une confrontation entre experts scientifiques connaissant bien la dynamique de la cellule hydrosédimentaire devrait permettre d'arrêter la plage de variation du zéro marin à court et moyen terme (' 50 ans correspondant à la durée de vie du câble)

La partie terrestre

L'utilisation des couloirs techniques de canalisations du GPMD est une bonne chose.

Le franchissement des réseaux de drainage dénommés watergands repris à la Première section des wateringues du Nord nécessitera éventuellement des rabattements de nappe qui auront pour conséquence de faire remonter la salinité préjudiciable aux cultures en particulier lors des épisodes de sécheresse où l'irrigation en toute circonstance doit rester possible. Un programme de suivi des taux de chlorures devra être mis en place

La station de conversion :

Son implantation prévue dans une zone de cultures située en dessous du niveau des marées hautes de vive eau nécessitera des aménagements pour une mise hors d'eau sécuritaire..